

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 9 avril 2018, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN  
FRANCE BOUTHILLETTE  
ROBERT BÉLANGER  
CARL ARCAND  
CLAUDE LEFEBVRE  
MARK CROSS

AUCUNE ABSENCE

IL Y A QUORUM.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 048-2018** Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 34.

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 049-2018** Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, y compris les ajouts proposés.

**ADOPTÉ**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018**

**Rés. 050-2018** Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 5 mars 2018.

**ADOPTÉ**

**4. ADOPTION DES COMPTES DU 2 MARS AU 6 AVRIL 2018**

**Rés. 051-2018** Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 2 mars au 6 avril 2018 au montant de 23 472,93 \$.

**ADOPTÉ**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE, DES COMITÉS ET SUR L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

**6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE**

**7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 5 MARS 2018 :**

2 permis de réparation

**8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES**

**9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 475-2018**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

## RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2018

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 385 834 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU LOCAL PAR L'AJOUT, À L'ARTICLE 4, D'UNE CLAUSE DE TAXATION

Rés. 052-2018

**ATTENDU** que ce règlement est adopté conformément au quatrième alinéa à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** que le conseil municipal d'Ulverton a autorisé, par la résolution 069-2017, la présentation d'une demande d'aide financière pour la réalisation, sur le chemin Mooney, de travaux d'amélioration du réseau routier local selon les modalités établies dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL);

**ATTENDU** la confirmation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, datée du 5 juillet 2017, que le projet (RIRL) est potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre 75 % des dépenses admissibles et ce, afin de permettre les travaux de pavage du chemin Mooney;

**ATTENDU** que, à la suite de l'appel d'offres, le plus bas soumissionnaire a soumis le prix de 490 056,38 \$ + taxes pour le coût total des travaux, ce qui représente un coût net pour la Municipalité de 514 445 \$ incluant les taxes nettes de 4,9767 %;

**ATTENDU** que la subvention est versée sur une période de dix (10) ans;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 385 834 \$ pour financer les travaux prévus;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE.** Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu que soit adopté par résolution le règlement suivant portant le numéro 475-2018 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

### Article 1

L'article 1 du règlement 474-2018 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de pavage sur le chemin Mooney dont le coût soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est de 490 056 \$ + taxes (coût net de 514 445 \$) (devis # ULVM-00243149 préparé par EXP))  
Le conseil est donc autorisé à dépenser à cette fin une somme de 514 445 \$.»

### Article 2

L'article 2 du règlement 474-2018 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **385 834 \$** sur une période de 10 ans.  
Afin de pourvoir à la différence entre la dépense et l'emprunt, le conseil affecte une somme de 128 611 \$) de son fonds général. »

### Article 3

L'article 4 du règlement 474-2018 est remplacé par le suivant :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

ADOPTÉ À ULVERTON, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2018.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 5 mars 2018

ADOPTION : 9 AVRIL 2018

ENTRÉE EN VIGUEUR : 9 AVRIL 2018

**10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TÉLÉPHONIQUE *PROMOTION SKI DE FOND PLUS***

**Rés. 053-2018**

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser la parution de notre annonce habituelle dans le guide téléphonique Promotion ski de fond Plus pour l'année 2018-2019, au montant de 220 \$.

**ADOPTÉ**

**11. AVIS DE MOTION**

Avis est donné par Carl Arcand qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 476-2018 déposé au conseil et visant à :

*- modifier le règlement 465-2016 pour changer les conditions de location des infrastructures communautaires (salle, chapiteau et pavillon)*

\_\_\_\_\_  
Louise Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire trésorière

**12. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE RÉFECTION DU PAVAGE SUR LE CHEMIN MOONEY(RIRL)**

**Rés. 054-2018**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu trois soumissions à la suite de l'appel d'offres publié sur le site de SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) pour les travaux de pavage sur le chemin Mooney (RIRL);

**ATTENDU QUE,** après analyse des soumissions, la firme EXP nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU QUE** Pavage Drummond est le plus bas soumissionnaire;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'octroyer ce contrat à Pavage Drummond au montant de 563 442,32 \$(taxes incluses), le coût net étant de 514 445 \$.

**ADOPTÉ**

**13. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR SUR LE PARTAGE DES DROITS D'IMPOSITION DES CARRIÈRES ET SABLIERES**

**Rés. 055-2018**

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'accepter la proposition de la Municipalité de l'Avenir et signer l'entente de partage des droits d'imposition de carrières et sablières pour l'année 2017 pour un montant total de 14 179,44 \$.

**ADOPTÉ**

**14. RÉSOLUTION POUR ACCORDER UN DON À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL**

**Rés. 056-2018**

**ATTENDU QUE** près d'une dizaine de jeunes d'Ulverton fréquentent l'école secondaire du Tournesol;

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'accorder un don de 50 \$ pour le gala Tournesol d'or de l'école secondaire du Tournesol.

**ADOPTÉ**

**15. RÉSOLUTION POUR APPUYER LE PROJET *PORTES OUVERTES* DU 7 OCTOBRE 2018 DU MOULIN À LAINE D'ULVERTON**

**Rés. 057-2018**

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement

résolu d'appuyer le projet *Portes ouvertes* du 7 octobre 2018 du Moulin à laine d'Ulverton.

**ADOPTÉ**

**VETO DU MAIRE OPPOSÉ LE 16 AVRIL 2018**

**16. RÉSOLUTION POUR CONTRIBUER À UN PROJET DE LA RICHMOND COUNTY HISTORICAL SOCIETY**

**Rés. 058-2018**

**ATTENDU QUE** *Richmond County Historical Society* présentera des spectacles-lecture dans les trois écoles primaires de même qu'à la Poudrière et au Centre d'art de Richmond;

**ATTENDU QUE** *Richmond County Historical Society* demande une aide financière aux quatre municipalités touchées, dont un montant de 50 \$ pour la Municipalité d'Ulverton;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'accorder un don de 50 \$ à *Richmond County Historical Society*.

**ADOPTÉ**

**17. RÉSOLUTION POUR INSTALLER DES GLISSIÈRES SUR LES CHEMINS PORTER ET MARCOTTE**

**Rés. 059-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se voit accorder une subvention de 12 000 \$ pour 2018, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'installer des glissières sur les chemins Porter et Marcotte pour assurer la sécurité des automobilistes;

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'installer des glissières de sécurité là où c'est requis sur les chemins Porter et Marcotte pour un montant de l'ordre de 16 000 \$.

**ADOPTÉ**

**18. RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE GERMAIN BLANCHARD POUR NIVELER LES CHEMINS AU PRINTEMPS 2018**

**Rés. 060-2018**

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de retenir les services de Germain Blanchard pour assurer le nivelage de nos routes dans la semaine du 11 juin 2018 et ce, pour un montant de l'ordre de 6 000 \$.

**ADOPTÉ**

**19. RÉSOLUTION POUR NÉGOCIER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC SERVICES MATREC POUR LA LOCATION D'UN CONTENEUR DESTINÉ À LA COLLECTE DES DÉCHETS NON VALORISABLES**

**Rés. 061-2018**

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de signer un contrat de gré à gré avec Services Matrec pour la location d'un conteneur destiné à la collecte des déchets non valorisables pour un montant maximal de 1 000 \$. Le conteneur sera au garage municipal le 7 juillet 2018.

**ADOPTÉ**

**20. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS À TROIS COMPAGNIES DE TRAÇAGE DE LIGNE POUR LES CHEMINS DUNKERLEY ET MOONEY (APRÈS LES TRAVAUX DU RIRL)**

**Rés. 062-2018**

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de demander des soumissions à trois compagnies de traçage de ligne pour les chemins Dunkerley et Mooney (après les travaux du RIRL). Le traçage de lignes sur les chemins William-R.-Dunkerley et Mooney sera remboursé en tout ou en partie par les sommes résiduelles du PAARRM accordé pour l'asphaltage du chemin William-R.-Dunkerley.

**ADOPTÉ**

21. **RÉSOLUTION POUR NOMMER JENNIFER BRADLEY COMME RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN REMPLACEMENT D'ISABELLE NADEAU**
- Rés. 063-2018 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de nommer l'inspectrice Jennifer Bradley comme responsable de l'application des règlements municipaux et spécifiquement du règlement de la MRC en matière de cours d'eau.
- ADOPTÉ**
22. **RÉSOLUTION POUR PRENDRE UNE ASSURANCE SPÉCIFIQUE POUR COUVRIR NOS BÉNÉVOLES EN CAS DE BLESSURES**
- Rés. 064-2018 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de prendre une assurance pour couvrir nos bénévoles en cas de blessures et ce, pour une prime annuelle de 200 \$.
- ADOPTÉ**
23. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE BACS DE FLEURS POUR DÉCORER LA MAIRIE ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**
- Rés. 065-2018 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser l'achat de bacs de fleurs annuelles pour décorer la mairie et le centre communautaire et ce, pour un montant de l'ordre de 300 \$.
- ADOPTÉ**
24. **RÉSOLUTION POUR SIGNER UNE ENTENTE DE *SERVICES AUX SINISTRÉS* AVEC LA CROIX-ROUGE**
- Rés. 066-2018 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de signer une entente de *Services aux sinistrés* de trois ans avec la Croix-Rouge et de déboursier les 160 \$ exigés pour la première année de l'entente.
- ADOPTÉ**
25. **RÉSOLUTION POUR CHANGER LES LUMIÈRES DE RUE ACTUELLES PAR DES LUMIÈRES À DEL**
- Rés. 067-2018 **ATTENDU QU'**à l'heure actuelle, remplacer une lumière de rue par une lumière DEL représente un coût de l'ordre de 290 \$ versus 347 \$ pour une lumière conventionnelle;
- ATTENDU QU'**une lumière de rue à DEL serait de 54 W au lieu de 100 W;
- ATTENDU QUE**, selon les dépenses d'électricité reliées aux lumières de rue en 2017, nous aurions économisé plus de 1 600 \$ si nous avions déjà des lumières à DEL;
- ATTENDU QUE** la technologie DEL requiert moins d'interventions pour son entretien;
- Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de remplacer nos lumières de rue actuelles par des lumières DEL pour un montant de l'ordre de 8 000 \$ + taxes.
- ADOPTÉ**
26. **RÉSOLUTION POUR UTILISER LE LOGO ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2007**
- Rés. 068-2018 **ATTENDU QUE**, au cours de l'année 2005, le conseil municipal d'Ulverton a lancé un concours auprès de l'ensemble des citoyens pour présenter un nouveau logo de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** l'un des projets présentés a été retenu et adopté par le conseil, sans jamais avoir été intégré nulle part;
- ATTENDU QUE** nous devons actuellement procéder à l'impression de cartes d'affaires et autre papeterie;

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'utiliser ce logo pour remplacer le logo actuel sur notre papeterie.

**ADOPTÉ**

**27. RÉSOLUTION POUR MANDATER LE CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME À L'EFFET DE REVOIR L'ARTICLE 4.6 DE NOTRE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**Rés. 069-2018**

**ATTENDU QUE** l'article 4.6 de notre Règlement d'urbanisme ne convient pas à la situation actuelle de la municipalité;

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de confier au Comité consultatif d'urbanisme de revoir cet article et faire des recommandations conseil pour le rendre plus pertinent.

**ADOPTÉ**

**28. AFFAIRES NOUVELLES**

**A. RÉSOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE TRANS-APPEL**

**Rés. 070-2018**

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de nommer Jacques Poliquin à titre de représentant de la Municipalité auprès de Trans-Appel. Au besoin il pourra se faire remplacer par France Bouthillette.

**ADOPTÉ**

**B. RÉSOLUTION POUR ACCORDER UN DON DE 50 \$ AU RICHMOND RÉGIONAL HIGH SCHOOL**

**Rés. 071-2018**

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de participer à la campagne de financement pour le programme petit-déjeuner du Richmond Regional High School pour un montant de 50 \$.

**ADOPTÉ**

**C. RÉSOLUTION POUR APPUYER LA DÉMARCHE DES CITOYENS DU CHEMIN FOREST AUPRÈS DE BELL**

**Rés. 072-2018**

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'appuyer la demande faite par les citoyens du chemin Forest pour obtenir le service de Bell et ce, par une correspondance transmise à la Direction des Relations publiques de Bell.

**ADOPTÉ**

**29. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROPOSÉ PAR** Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 21 h 30

---

**Jean-Pierre Bordua, maire**

---

**Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière**